

Adhésion - Cotisations- Contact

Sont autorisés à faire partie de l'Amicale les membres de l'UCLouvain atteignant l'âge de la retraite ou de la prépension à mi-temps ou à temps plein, ainsi que leur conjoint, sans limite d'âge.

Pour rejoindre notre amicale et en devenir membre, il suffit d'en faire la demande au secrétariat et de verser le montant de la cotisation au compte BE37 2710 3185 4428 de l'Amicale des retraités de l'UCLouvain après avoir reçu les documents que nous vous aurons fait parvenir et à nous renvoyer dûment complétés.

Le montant de la cotisation a été fixé à 5 euros (isolé) et 8 euros (couple) par année civile.

Adresse postale :

Amicale des retraités de l'UCLouvain
Bâtiment de Hemptinne (Cyclotron)
Local B202, Bte L7.05.20
1348 Louvain-la-Neuve

Tél. 010 47 84 62

Email : amicale-retraites@uclouvain.be

Permanences : le mardi de 10h30 à 12h au local B202 (aile B, niveau 2)